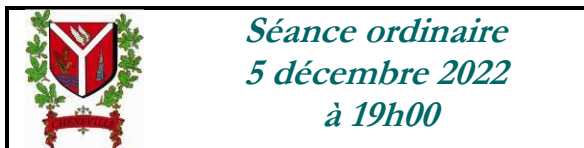


# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance ordinaire, tenue le 5 décembre 2022, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx Cadieux, en présence des conseillères et conseillers suivants : monsieur Gaétan Labelle, madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

*À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.*

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h04 devant 10 personnes.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

### 2022-12-263

#### Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

**QUE,**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 2022-12-264

#### Adoption des procès-verbaux des séances du 7 et du 18 novembre 2022

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 novembre 2022 et de la séance extraordinaire du 18 novembre 2022;

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 3. RAPPORT DES RESPONSABLES DE DOSSIERS

### **Gaétan Labelle siège n° 1**

*Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité*

### **Danielle Meunier siège n° 2**

*Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Famille/École, Aînés, Développement de la municipalité*

**Alexandre Lafleur siège n° 3**

*Égout/Aqueduc, Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/ Embellissement, Urbanisme, Développement de la municipalité*

**Maryse Gougeon siège n° 4**

*Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Famille/École, Aînés, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité*

**Sylvie Potvin siège n° 5**

*Égout/Aqueduc, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité*

**Yves Laurendeau siège n° 6**

*Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité*

**4. RAPPORT DES DÉPARTEMENTS D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS**

Le rapport en urbanisme et la liste des permis, ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de novembre 2022.

**5. DOSSIERS À TRAITER**

**5.1. 2022-12-265**

**Renouvellement d'abat poussière avec Multi Routes Inc. pour 2023**

**ATTENDU QUE** Multi Routes nous propose de renouveler notre commande d'abat poussière (chlorure de calcium 35% liquide) pour l'été 2023 au taux de 0.343 \$ le litre, incluant le transport et l'épandage, pour un montant de 10 461.50 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat de 30 500 litres d'abat poussière pour un total de 12 028.11 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit affectée au compte #02-32001-523.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.2. 2022-12-266**

**Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des Élus**

**ATTENDU QUE** la déclaration des intérêts pécuniaires de chacun des élus est déposée conformément à l'article 357 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités qui stipule qu'il y a lieu de la déposer, devant le conseil, chaque année, dans les 60 jours qui suivent l'anniversaire de la proclamation de son élection. Ces documents sont déposés aux archives de la Municipalité de Chénéville;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QU',

Un relevé indiquant le nom de chacun des membres du conseil qui ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.3. 2022-12-267**

**Dépôt de la liste des immeubles devant être vendus en ventes pour taxes en 2023**

**ATTENDU QUE** la directrice générale, madame Krystelle Dagenais, soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières et autres deniers dus à la corporation, à la date du 30 novembre 2022 afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

**QUE,**

Ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la directrice générale, madame Krystelle Dagenais soit et est enjointe de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité de Chénéville dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n'ont pas été payées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.4. 2022-12-268**

**Autorisation affichage – Poste préposé à la comptabilité**

**ATTENDU QUE** la préposée à la comptabilité a mentionné son intérêt de prendre sa retraite le 30 avril 2023;

**ATTENDU QU'** il est nécessaire d'avoir une personne à temps plein pour la remplacer;

**ATTENDU QUE** la personne choisie entrera en poste au début 2023 dans le but d'assurer une transition des tâches de façon efficace;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'affichage du poste pour embaucher une personne pour travailler comme préposé à la comptabilité à raison de 35 heures/semaine.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.5. 2022-12-269**

**Autorisation dépôt demande Emplois Été Canada**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Chénéville désire présenter une demande au programme Emplois Été Canada pour l'embauche d'un employé à l'été 2023;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Maryse Gougeon  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville désigne madame Krystelle Dagenais, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au dépôt d'une demande au programme d'Emplois Été Canada.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.6. 2022-12-270**

**Autorisation paiement de factures – Plâtrage Guy Tremblay**

**ATTENDU** la résolution #2022-11-248 qui octroie le mandat à Plâtrage Guy Tremblay pour des travaux d'isolation des fenêtres du Centre communautaire ;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu la facturation relative à ces travaux qui ont été effectués dans les dernières semaines;

**ATTENDU QUE** la facturation se divise en 2 factures, soit une de 5 500.00\$ et une de 950.00 \$, plus les taxes applicables ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant total de 7 415.89 \$;

**QUE,**

La dépense soit affectée au compte # 02-63200-522 et financée par le PRABAM.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.7. 2022-12-271**

**Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM**

**ATTENDU QUE** la MRC de Papineau abolit son service d'ingénierie à partir du 31 décembre 2022;

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE,**

Le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

**QUE,**

Le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

**QUE,**

La directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.8. 2022-12-272**

**Facturation Servitech – Tenue à jour des rôles d'évaluation**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu la facturation de Servitech pour la tenue à jour des rôles d'évaluation et pour une demande de révision du dépôt de rôle 2022;

**ATTENDU QUE** la facturation se divise en 2 factures, soit une de 8 584.11 \$ et une de 203.00 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 10 102.98 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit affectée au compte # 02-15000-417.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.9. 2022-12-273**

**Renouvellement du contrat d'archivage – Groupe DL**

**ATTENDU QUE** le contrat d'archivage est arrivé à échéance le 31 octobre 2022;

**ATTENDU** la nouvelle offre de service d'archivage de données reçue du Groupe DL, sans engagement, laquelle répond aux exigences de la Loi concernant l'hébergement des données entièrement au Canada;

**ATTENDU QUE** la solution proposée permet une meilleure rétention des données, notamment l'archivage à plus long terme;

**ATTENDU QUE** le montant pour ce nouveau service est de 77.40 \$ par mois, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

**QUE,**

Le conseil de la Municipalité de Chénéville accepte les conditions de renouvellement du contrat d'archivage pour la période commençant le 1<sup>er</sup> novembre 2022, pour un total annuel de 1 067.88 \$, incluant les taxes applicables;

**QUE,**

La dépense soit affectée au compte # 02-13000-414;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale, madame Krystelle Dagenais, à signer le contrat de service à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.10. 2022-12-274**

**Renouvellement Entente de services – Gestion des services informatiques - Internet Papineau**

**ATTENDU QUE** l'entente de services pour la gestion des services informatiques de la municipalité arrivera à échéance le 31 décembre 2022;

**ATTENDU** l'offre reçue d'Internet Papineau pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023;

**ATTENDU QUE** le montant pour ce service est de 184.00 \$ par mois, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

**QUE,**

Le conseil de la Municipalité de Chénéville accepte les conditions de renouvellement de l'entente de services pour la gestion des services informatiques par Internet Papineau pour 2023, pour un total annuel de 2208.00 \$, plus les taxes applicables;

**QUE,**

La dépense soit affectée aux comptes # 02-13000-414, 02-61000-414, 02-11000-414 et 02-70230-414;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale, madame Krystelle Dagenais, à signer le contrat de service à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.11. 2022-12-275**

**Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale - Dossier #00032376-1 – 80103(07) – 20220512-015**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Chénéville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** l'aide financière avait été demandée pour les montées du 4<sup>ème</sup> rang et Dumouchel, pour l'ajout d'éléments de sécurité, mais ce sont finalement des travaux de drainage qui y ont été faits;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville approuve les dépenses d'un montant de 22 731.00 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.12. 2022-12-276

**Autorisation paiement de factures – Alarme GS - Système d'alarme incendie**

**ATTENDU** la résolution #2022-10-215 qui octroie le mandat à Alarme GS d'apporter certains correctifs, notamment l'installation d'un circuit de détection et de signalisation d'un système d'alarme incendie au centre communautaire;

**ATTENDU QUE** les travaux sont complétés et nous avons reçu la facture au montant de 14 573.00\$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 16 755.31 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit prise aux comptes # 02-70230-522 et 02-70120-522 et financée par le PRABAM.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.13. 2022-11-277

**Demande d'avis juridique – Entente intermunicipale incendie**

**ATTENDU QUE** l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la délégation de compétence à la municipalité de Lac-Simon vient à échéance le 31 décembre 2023 et un avis doit être donné douze mois avant si l'une des 2 municipalités veut y mettre fin;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lac-Simon nous a envoyé une lettre demandant des rencontres pour négocier le renouvellement de l'entente;

**ATTENDU QU'** une validation de l'entente par un avocat est nécessaire afin de vérifier les actions que la municipalité doit prendre à cet égard;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale à demander un avis juridique à DHC Avocats concernant l'entente intermunicipale de protection contre l'incendie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



5.14. 2022-12-278

**Autorisation paiement facture – MPA Société de comptables professionnels agréés**

**ATTENDU** la résolution #2022-11-249 qui octroie le mandat à MPA société de comptables professionnels agréés inc. pour l'audit et la préparation du rapport financier 2022 de la municipalité;

**ATTENDU QU'** un audit intérimaire a été effectué dans les dernières semaines et nous avons reçu la facture au montant de 3 300.00\$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 3 794.18 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit affectée au compte # 02-13000-413.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. CORRESPONDANCE**

**C-001 Demande d'appui – Municipalité de Papineauville – Couverture ambulancière dans la région**

2022-12-279

**Demande d'appui – Municipalité de Papineauville – Couverture ambulancière dans la région**

**ATTENDU QUE** le CISSSO, sous la direction de madame Josée Fillion, a modifié unilatéralement, l'horaire de travail, de nuit, des ambulanciers sur le territoire de la MRC Papineau par l'abolition du quart de nuit, de 21 :00 à 9 :00 et le retrait du service de l'ambulance localisée à Papineauville pour cette même plage horaire;

**ATTENDU QUE** la MRC Papineau compte 25 municipalités localisées dans deux vallées, soit Petite-Nation et de la Lièvre;

**ATTENDU QUE** cette décision unilatérale du CISSSO, privera la vallée de la Petite-Nation, qui compte 17 municipalités et qui couvre plus 2 250 km<sup>2</sup> sur les 3 318, 53 km<sup>2</sup>, d'une ambulance;

**ATTENDU QUE** la vallée de la Petite-Nation ne sera desservie que par trois ambulances la nuit, l'une localisée à St-André-Avellin, la seconde à Chénéville et la troisième à Thurso;

**ATTENDU QUE** l'hôpital le plus près est l'hôpital de Papineau, localisé à Gatineau, secteur Buckingham, car l'urgence du CLSC de la Petite-Nation, localisée à St-André-Avellin, est fermée la nuit;

**ATTENDU QUE** qu'il faut calculer entre 45 et 90 minutes de déplacement, sans inclure le temps d'attente au triage de l'urgence et la désinfection de l'ambulance, s'il y a eu présence de sang;

- ATTENDU QUE** pour plus de 10 municipalités, cela représente une absence de service de nuit en moyenne de 5 heures;
- ATTENDU QUE** l'ambulance localisée à Thurso est, à 90% du temps, sur les territoires de la ville de Gatineau et de la Basse-Lièvre où se trouvent les municipalités de Bowman, N-D-de-la Salette, Val-des-Bois, sans oublier les municipalités de Canton de Lochaber, Lochaber-Partie-Ouest qui sont sur le territoire de la Petite-Nation;
- ATTENDU QUE** l'ambulance localisée à St-André-Avellin devra desservir dix municipalités;
- ATTENDU QUE** la seconde ambulance, localisée à Chénéville devra desservir les 7 autres municipalités toutes les nuits
- ATTENDU** la distance à couvrir sur un aussi vaste territoire;
- ATTENDU QUE** les citoyens et les citoyennes des municipalités de Boileau, Chénéville, Duhamel, Fassett, Lac-des-Plages, Lac-Simon, Montpellier, Montebello, Namur, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-la-Paix, Papineauville, Plaisance, Ripon, St-André-Avellin, St-Émile-de-Suffolk et St-Sixte seront, pendant douze heures par jour, des électeurs et électrices de seconde zone;
- ATTENDU QU'** une vie dans la MRC de Papineau est aussi importante qu'une vie à Gatineau, Montréal ou Québec;
- ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Papineauville demande aux 25 municipalités de la MRC Papineau et à la MRC Papineau leur appui dans ce dossier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur  
et résolu

**QUE,**

Le préambule fait partie de la présente résolution;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie la municipalité de Papineauville dans ce dossier;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande au ministre de la Santé d'intervenir en demandant à madame Fillion et au CISSSO de reconsidérer cette décision et de rétablir le service d'ambulance pour le quart de nuit, de 21 :00 à 9 :00 pour le service ambulancier localisé à Papineauville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-002 Demande de gratuité de salle – Cours de Yoga par Johanne Mennie**

2022-12-280

**Demande de gratuité de salle – Cours de Yoga par Johanne Mennie**

- ATTENDU QU'** Johanne Mennie, une résidente de la région, désire offrir des cours de yoga à Chénéville dès janvier prochain;

**ATTENDU QUE** madame Mennie offrira ses cours à tarif réduit, pour permettre à tous d'y participer, en plus de redonner le montant des inscriptions à un organisme à but non lucratif de la région;

**ATTENDU QUE** madame Mennie demande le prêt de la salle du haut du Centre St-Félix-de-Valois gratuitement pour ses cours;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Danielle Meunier  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle du haut du Centre St-Félix-de-Valois gratuitement pour la tenue des cours de yoga offerts par madame Johanne Mennie;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville suggère à madame Mennie de faire don des montants amassés à la Banque alimentaire de la Petite-Nation puisque les besoins en aide alimentaire sont très grands depuis la pandémie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-003 Dépôt lettre remerciement et demande de prêt de salle gratuite – Communauté autochtone Petite Nation**

Le conseil reçoit le dépôt d'une lettre de remerciement pour le prêt de la salle gratuitement à la Communauté autochtone Petite Nation (CAPN) dans le cadre de leur journée d'information historique et culturelle du 26 novembre dernier.

2022-12-281

**Demande de prêt de salle gratuite – Communauté Autochtone Petite-Nation**

**ATTENDU QUE** la Communauté autochtone Petite Nation (CAPN) a été établie en juin 2021 et leur mission est d'offrir gratuitement des activités et enseignements traditionnels aux autochtones et métis de la région de même qu'aux allochtones qui désirent apprendre l'héritage et la culture que le peuple des Premières Nations possède;

**ATTENDU QUE** la CAPN bénéficie d'un terrain à St-André-Avellin, lequel est moins accessible en saison hivernale;

**ATTENDU QUE** la CAPN a organisé au gymnase du Centre St-Félix-de-Valois, le 26 novembre dernier, une journée culturelle autochtone ouverte au grand public et l'activité a été un succès;

**ATTENDU QUE** la CAPN demande le prêt de la salle Danny-Legault gratuitement une fois par mois afin d'offrir leurs enseignements, formations et ateliers toute l'année;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité veut créer, avec sa nouvelle ressource aux loisirs, une nouvelle programmation d'activité aux loisirs pour le printemps;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de salle gratuitement une fois dans les 3 prochains mois, lorsque la salle est disponible, pour les activités de la CAPN.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. VARIA**

Monsieur le maire désire mentionner certains points :

Il y aura lancement du livre de Jacob Richer, un jeune chénévillois, à la bibliothèque le samedi 17 décembre 2022 dès 10h.

Il est important de s'adresser directement à l'inspecteur pour vos demandes de permis ou d'informations. Aussi, il est primordial de se prendre d'avance puisqu'il y a un délai de traitement.

Le dimanche 11 décembre prochain, ce sera l'activité de Noël au centre du village. La Mère et le Père Noël seront présents pour rencontrer les enfants et leur remettre des surprises. Ils visiteront également les 2 résidences de personnes âgées de la municipalité.

**8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS**

2022-12-282

**ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 12 354 à # 12 388 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 30/11/2022 et dont le total se chiffre à **117 130.14 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **68 074.94 \$** ;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **188 205.08 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées ont été autorisées.

---

Krystelle Dagenais, Directrice générale

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

2022-12-283

**ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de novembre 2022 au montant total de **30 209.15 \$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. PAROLE AU PUBLIC**

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2022-12-284

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur  
et résolu

**QUE,**

La présente séance soit et est levée à 19h34.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Maxime Proulx-Cadieux, Maire

\_\_\_\_\_  
Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.